



# PROJET ASSOCIATIF 2014-2016 de la MJC Fernand-Léger

**En 2012, la MJC Fernand-Léger a fêté ses 50 ans.**

Depuis sa création en 1962, les bénévoles et salariés qui contribuent au dynamisme et à l'ouverture culturelle et citoyenne de cette association ont à cœur de répondre aux besoins sociaux et culturels des habitants du territoire de Corbeil-Essonnes.

Issus des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire d'après guerre, les premières Maison des Jeunes et de la Culture s'organisent en fédération. Depuis 1948, elles ont à cœur à l'époque d'organiser la liberté et la participation des jeunes à la reconstruction de la République. Aujourd'hui, les valeurs portées par les MJC sont toujours fidèles aux principes d'autonomie et d'épanouissement des personnes, mais la société évolue, les besoins des citoyens également.

**C'est pourquoi, il est important de reformuler les valeurs que nous défendons et que nous entreprenons pour la construction d'une société plus solidaire.** Il est important d'actualiser notre façon de faire, de valoriser notre savoir-faire, d'affirmer nos souhaits et nos attentes, en l'inscrivant et le revendiquant dans le cadre de notre projet associatif.

## ✓ Qu'est-ce-qu'une MJC ?

**Une MJC est une structure associative** animant et gérant un équipement au profit d'une population, en collaboration avec la municipalité et les associations locales.

Elles se reconnaissent dans les missions, les valeurs et le mode de fonctionnement inscrit dans la Déclaration des Principes de la Confédération des MJC de France. A ce titre, elles sont affiliées à la Fédération Régionale des MJC, qui est garant du respect de la Déclaration des Principes et soutient les MJC à cet effet.

**Les MJC sont des lieux de rencontre entre personnes de tous horizons, de tous âges, sans aucune discrimination.** Elles contribuent à l'équilibre social des individus et à la formation de générations de citoyens.

## ✓ Comment fonctionne une MJC ?

En tant qu'association à but non lucratif, régie par la Loi 1901, les missions, fonctionnement, ressources annuelles, formalités administratives d'une MJC sont contractualisés à sa création dans le cadre des statuts de l'association.

**Constituée de bénévoles et de professionnels, la MJC est cogérée par ses adhérents et ses partenaires :** la Ville de Corbeil-Essonnes et la Fédération Régionale des MJC d'Ile-de-France (FRMJC-IDF).

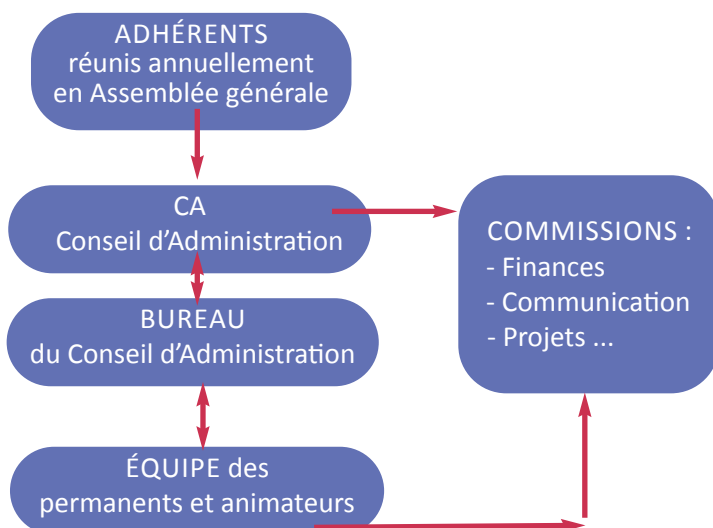
**Pour mettre en œuvre le projet associatif, adhérents et partenaires se réunissent chaque année en Assemblée générale pour élire un Conseil d'Administration,** qui est alors chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'association et garant de l'application du projet associatif voté lors de l'AG.

**L'Assemblée générale** est un rendez-vous démocratique important qui a pour but d'informer les adhérents sur le fonctionnement de la MJC au quotidien, de leur donner la parole, de faire un bilan de la saison passée et d'évoquer les projets à venir.

**Le Conseil d'Administration**, une fois élu, se réunit pour désigner **son bureau**, l'instance dirigeante de l'association qui se compose au minimum ainsi :

- un Président, représentant légal de la structure
  - un Trésorier, chargé de la gestion financière
  - un Secrétaire, chargé du fonctionnement administratif
- Notre MJC compte un adjoint pour chaque poste du bureau.*

**Selon ses besoins, des commissions** peuvent être constituées par le Conseil d'Administration. Elles ont pour objectif d'étudier des projets, de proposer des solutions à un problème posé.



**« La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Soucieuse de respecter les convictions personnelles, la MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans le quartier et dans la ville. » (article 3 des statuts)**

## ✓ Qu'est-ce-qu'un projet associatif ?

Le projet associatif rappelle les fondamentaux de l'éducation populaire et fixe les choix et priorités d'action des trois années à venir afin de communiquer au mieux en interne, de rendre lisible l'action de la MJC en externe et mobiliser les acteurs à partir de lignes directrices claires et visibles par tous.

Ce projet associatif est une démarche commune de réflexion, il a été élaboré à l'issue de 9 commissions de travail composées d'administrateurs, d'intervenants d'atelier et de permanents salariés de l'association. Le travail de réflexion qui a été mené tout au long de la saison 2012/2013 s'est appuyé sur une analyse de l'environnement et une prise en compte du contexte local afin de répondre le plus justement possible aux besoins des habitants.

## ✓ Les valeurs de notre projet associatif

La réflexion autour du projet associatif s'est attachée à considérer l'individu dans sa construction et son épanouissement personnel pour ensuite l'aborder du point de vue du vivre ensemble et de son rôle de citoyen.

### FORMATION DU CITOYEN :

#### Construction et épanouissement de l'individu

- Permettre une prise de conscience de ses goûts et de ses aptitudes
- Permettre l'accès à la culture pour chacun
- Valoriser la culture de chacun
- Être un lieu d'apprentissage, d'exercice des savoir-faire et de la créativité
- Développer ses aptitudes par l'art, le loisir et la culture
- Développer la maîtrise de soi et la conscience de l'autre
- Encourager l'initiative, la prise de responsabilité

### CITOYENNETÉ : Le vivre ensemble

- Apprendre la démocratie par la pratique et l'exercice de responsabilités
- Encourager le bénévolat et favoriser la formation des bénévoles
- Animer l'expérimentation et l'innovation afin d'agir pour la transformation sociale de la société
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Faciliter le lien, la rencontre avec l'autre dans un esprit convivial
- S'inscrire comme un acteur du développement local en partenariat avec les collectivités locales
- Encourager la rencontre avec des cultures différentes

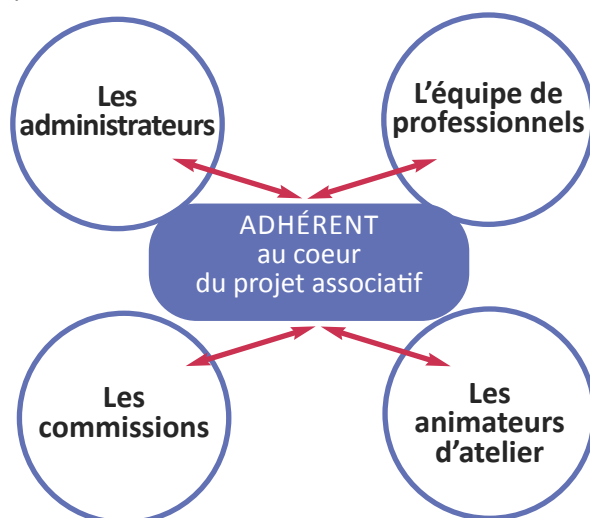
## ✓ Les priorités de notre projet associatif 2014/2016

L'assemblée générale du 8 juin 2013 désigne comme prioritaire les actions portant sur les axes suivants :

- **L'accès à la culture pour chacun**
- **L'épanouissement des individus**
- **L'investissement de chacun sur son territoire**
- **Le vivre ensemble et la mixité sociale**

## ✓ L'adhérent au coeur du projet associatif

Les adhérents sont au cœur du projet de la MJC. Ils communiquent avec 4 entités composées de professionnels et bénévoles.



**Adhérer à une association est l'acte fondamental de la vie associative.** Toute personne s'inscrivant à une activité à la MJC prend une adhésion. Cela signifie être en accord et soutenir le projet associatif. **Cela peut être aussi participer, s'engager et contribuer à la vie quotidienne de la maison dans un esprit collectif.**

### Etre adhérent, ce sont des droits :

- **celui de participer à la vie quotidienne de l'association** : engagement bénévole, participation aux instances de la MJC, aux commissions ...
- **celui d'avoir accès à un service de qualité** et une information sur les activités de la MJC.
- **celui de bénéficier d'un tarif préférentiel** pour les stages et spectacles.

### ... et des devoirs :

**celui de suivre les principes du vivre ensemble**, à travers le respect du règlement intérieur de la MJC (laïcité, respect des locaux, des personnes, du matériel, des consignes de sécurité ...)

**Favoriser l'accès à la culture et l'épanouissement de chaque individu en l'encourageant à être un acteur local de son territoire par la rencontre avec l'autre dans un souci de mixité.**